



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
du logement  
et de la mer**

## **Modalités de candidature**

### **Conditions d'exercice :**

Les membres sont nommés par le Préfet pour une durée de 5 ans. Par conséquent, les candidats à un mandat au sein du CSPN s'engagent pour la période 2025-2029 à une participation effective et assidue aux réunions de l'instance (en moyenne, deux à quatre journées par an).

Les membres du CSPN sont des experts dans leur discipline naturaliste, tout en gardant une capacité de recul sur les projets présentés. Les CSPN sont constitués de membres désignés par arrêté préfectoral *intuitu personae*, c'est-à-dire parlant uniquement au nom de la discipline scientifique qu'ils représentent et non pas au nom d'un organisme de rattachement.

Les membres du CSPN ne sont pas rémunérés mais peuvent demander le remboursement de leurs frais de déplacement.

### **Compétences recherchées :**

- Ecologie des milieux et des habitats terrestres, aquatiques, littoraux et marins, notamment les milieux forestiers, humides, agricoles, tropicaux, montagnards, pélagique, benthique, corallien... ;
- Ecologie du paysage ;
- Mammalogie, ornithologie, herpétologie, ichtyologie, arthropodologie, entomologie, malacologie... ;
- Botanique, mycologie, bryologie, algologie, phytosociologie... ;
- Systématique ;
- Génétique des populations et évolutive, dynamique des populations ;
- Pédologie, géologie, géomorphologie, hydrologie, hydrogéomorphologie, volcanologie ;
- Gestion et restauration des espaces naturels ;
- Continuités écologiques ;
- Services écosystémiques ;
- Changement climatique et biodiversité ;
- Santé et biodiversité, épidémiologie animale et végétale, écotoxicologie ;
- Espèces exotiques envahissantes ;
- Anthropologie

## Candidatures :

Les candidatures devront être transmises au plus tard le **30 septembre 2024** à minuit à l'adresse suivante : **ub.sepr.deal-mayotte@developpement-durable.gouv.fr**

Le dossier de candidature doit contenir les éléments suivants:

- le **formulaire de candidature**
- **une lettre de motivation** sur une à deux pages, signée, listant les compétences principales (trois maximum) et confirmant l'adéquation des conditions d'exercice au sein du CSPN avec les autres actions menées par le candidat.
- un **CV détaillé** présentant les diplômes, expériences professionnelles, réseaux scientifiques d'appartenance ou autres activités en liens avec la thématique ainsi que la liste des publications principales sur le sujet. Le CV précisera également, le cas échéant, la participation à d'autres comités scientifiques, au niveau local, national ou international.

Ces trois documents doivent être au format suivant : .doc, .odt, .pdf avec en objet l'intitulé suivant: « Candidature CSPN Mayotte – nom et prénom du candidat ». Tout envoi ne devra pas excéder **2,5 Mo**.

La DEALM de Mayotte pourra être amenée à contacter les candidats pour obtenir des compléments d'information.

## Procédure de sélection

Un comité de sélection sera constitué par la DEALM afin d'examiner les candidatures au regard notamment des compétences des candidats

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'adresser vos questions par mail à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les candidats peuvent également obtenir davantage d'information sur le site internet suivant :

<http://www.mayotte.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Culture-Tourisme-et-Patrimoine/Conseil-scientifique-du-patrimoine-naturel-CSPN>